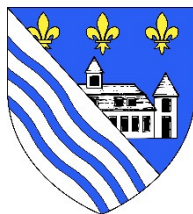


FLASH INFOS



AOÛT / SEPTEMBRE 2018

HUSSEREN-WESSERLING

Chères villageoises, chers villageois,

Fidèle à son souci d'information, l'équipe municipale a le plaisir de vous transmettre le flash infos d'août / septembre 2018. Nous restons à votre disposition pour davantage de précisions.

TROISIÈME JOURNÉE CITOYENNE À HUSSEREN-WESSERLING

Cette journée de travail se veut avant tout conviviale, puisqu'elle permet la rencontre des générations, le partage de compétences. C'est également l'occasion pour les nouveaux habitants de faire connaissance avec la population.

Nous serons tous prêts pour partager une belle journée et mener à bien, ensemble, les chantiers suivants :

- ✓ Décoration du village
- ✓ Toilettage du cimetière
- ✓ Rangement dans les bâtiments communaux
- ✓ Préparation du repas
- ✓ Nettoyage, aménagement d'espaces verts, peinture des bâtiments communaux et du mobilier urbain



Vous trouverez dans ce Flash une information et un talon d'inscription pour participer à notre prochaine journée citoyenne du : **Samedi 15 septembre 2018.**

N'hésitez pas à vous inscrire, VENEZ NOMBREUX !

DÉPART EN RETRAITE DE MADAME ÉLISABETH RISS



Le 6 juillet dernier, Madame Elisabeth RISS quittait sa fonction d'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) après 44 ans de bons et loyaux services.

À l'heure de la récréation une surprise l'attendait !

De nombreux anciens élèves, des membres du corps enseignant et de nombreux élus l'attendaient pour exprimer leur gratitude et lui souhaiter une heureuse retraite.

HORAIRE DE LA PROCHAINE RENTRÉE

Les horaires d'école ont évolué pour permettre l'accueil des enfants de Mitzach venus compléter nos effectifs et ainsi nous éviter une fermeture de classe (voir Flash Infos d'avril 2018), ils seront donc les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h – 11h30 et 13h40 – 16h10



FÊTE DES SÉNIORS

La fête des séniors aura lieu le samedi 1er décembre 2018 à la Salle Polyvalente de Husseren-Wesserling.

Ce traditionnel événement à destination des personnes de plus de 70 ans permet de partager un repas et une animation.

Cette année nous avons le plaisir de recevoir Jean Marie Arrus pour 1 heure et demie de one man show.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ce spectacle et pour permettre au plus grand nombre d'y assister, **nous proposons aux personnes de plus de 60 ans intéressées, de rejoindre la fête des séniors pour le café et ainsi pouvoir assister au spectacle.**



Appelez le secrétariat de mairie 03 89 39 10 00 pour plus de renseignements et pour les inscriptions (attention places limitées !).

MESSE AU BANNWEHR



L'office du dimanche 23 Septembre 2018 à 10H30 à Husseren-Wesserling se déroulera en plein air sur la colline du Bannwehr.

Les personnes désirant être véhiculées peuvent s'inscrire au secrétariat de la Mairie au 03 89 39 10 00. Des navettes en véhicules tout terrain seront effectuées à partir de 10h, place de l'église.

La célébration sera suivie d'un moment de convivialité offert par la municipalité.

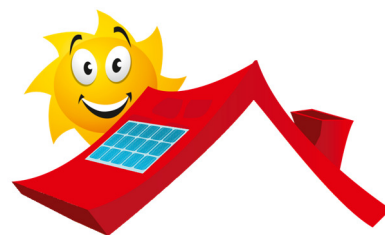
En cas de mauvais temps, la célébration aura lieu à l'église et le verre de l'amitié servi sous le préau de l'école.

CADASTRE SOLAIRE

Et si vous aussi vous testiez votre potentiel solaire !

Pour tester sa toiture, une seule adresse :

<https://www.pays-thur-doller.fr/climat-air-energie/cadastre-solaire/>



Chaque maison, chaque toiture recèle un potentiel de production d'électricité photovoltaïque ! Mais comment le connaître ?

Dans le cadre de sa démarche climat-air-énergie, le Pays Thur Doller met gratuitement à votre disposition un nouvel outil qui permet d'évaluer le potentiel d'énergie solaire des toitures : le cadastre solaire.

Muni de votre adresse, vous pouvez estimer la production et la rentabilité d'une installation solaire sur votre toiture. Sous forme d'une carte interactive, les données prennent en compte l'orientation et l'inclinaison de votre toit, les ombrages, l'ensoleillement local, ... (données Météo France, IGN et Mines de Paris).

La simulation est gratuite et n'entraînera aucun démarchage d'installateurs mandatés par le Pays Thur Doller. Avant de vous engager, testez votre toiture, renseignez-vous, demandez plusieurs devis et prenez le temps de contacter votre Espace Info Energie local (mission de service public, son conseil est gratuit, objectif et indépendant):

Charlotte LELONG - Conseillère Info Energie Thur Doller

5 rue Gutenberg - 68800 VIEUX-THANN 03 89 35 73 34 ou infoenergie@pays-thur-doller.fr

PLUi : PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Jean-Pierre VALLET, Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif, mènera l'enquête publique pour finaliser le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, du lundi 3 septembre 2018 au vendredi 5 octobre 2018.

Nous vous rappelons que les documents sont accessibles sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante :

<http://www.cc-stamarin.fr/a-votre-service/urbanisme.html>



À Husseren-Wesserling La permanence du Commissaire Enquêteur aura lieu le **jeudi 13 septembre 2018 de 10 h à 12 h** à la Mairie.

LES DIFFÉRENTS MOYENS D'EXPRESSION :



SE RENDRE EN MAIRIE OU AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Aux horaires habituels d'ouverture, tous les citoyens peuvent se rendre dans n'importe quelle mairie, peu importe son lieu de résidence et consigner ses observations dans le registre d'enquête publique.



RENCONTRER LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Permet d'avoir un interlocuteur, peut aider à la rédaction aux personnes nécessitant une aide particulière, consigne les demandes sur un registre d'enquête publique qui lui est propre.



ENVOYER UN MAIL AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

À l'adresse courriel suivante : enquetepublique.stamarin@gmail.com



ENVOYER UN COURRIER AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

À l'attention du commissaire enquêteur, C.C.V.S.A., 70 rue Charles de Gaulle, 68550 Saint AMARIN

SÉCHERESSE

La situation des ressources en eau potable sur notre territoire est préoccupante. Nos ressources en eau sont pour la plupart superficielles et sont donc très sensibles aux épisodes de sécheresse : la vigilance vis-à-vis de la consommation d'eau concerne donc toutes les communes et tous les habitants du territoire.

Quelques mesures simples peuvent être prises pour limiter la consommation d'eau :

- ↳ couper les fontaines alimentées par le réseau public,
- ↳ limiter l'arrosage des espaces verts et le proscrire aux heures les plus chaudes de la journée etc.

La météo n'annonce pas de précipitations dans les prochains jours et les prochaines semaines s'annoncent donc critiques.



COMPTEUR LINKY

Par délibération le 1er mars, le Conseil Municipal avait interdit le remplacement des compteurs d'électricité existants par des compteurs communicants Linky.

Par ordonnance du 1er août 2018, le Tribunal Administratif de Strasbourg a suspendu l'exécution de cette délibération, considérant que le transfert de la compétence entraîne le transfert de la propriété des biens gérés.

La commune ne fera pas appel de cette décision, la poursuite de la procédure impliquant des coûts importants pour la commune, et ayant peu de chances d'aboutir favorablement.

Pour autant, il sera proposé lors du prochain conseil municipal d'adopter une motion contre l'installation du compteur Linky, de la joindre à la pétition des habitants, et de la transmettre au Syndicat d'Electricité du Haut Rhin qui est désormais réputé compétent.



PROCHAINE MARCHE DU TÉLÉTHON

La grande Marche du Téléthon aura lieu le dimanche 7 octobre 2018 !

La commune de Husseren-Wesserling, épaulée par de nombreux bénévoles, organise cet événement pour soutenir cette grande cause...

Au cours d'un parcours de 11 km environ venez découvrir nos beaux espaces et notre patrimoine gastronomique, historique, et paysagé.

L'apéritif sera servi à la ferme du Cabriolait, le repas sera servi à l'étang de l'Erhlenweier (menu fleischnakas avec l'Orée du Parc), et vous pourrez visiter le Moulin de Storckensohn, et l'Alambic des Bouilleurs de Cru du Bannwehr.

Un questionnaire culturel sera proposé aux participants avec à la clé un lot à gagner !

Participation au profit du Téléthon : 20 € par inscrit, renseignements et inscriptions au : 06 12 72 27 76.



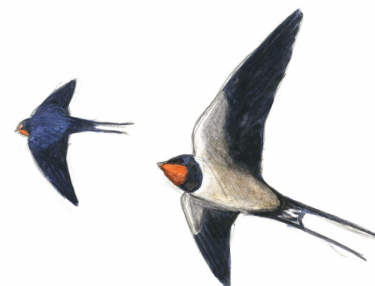
CÔTÉ NATURE

Les hirondelles et mes travaux : comment faire ?

Il existe plusieurs espèces d'hirondelles, dont deux surtout se retrouvent à nicher près de nos habitations : l'Hirondelle rustique, à la gorge rousse, et l'Hirondelle de fenêtre, au croupion blanc.

Les hirondelles reviennent au nid qu'elles ont occupé l'année précédente, ou à celui qu'elles ont prospecté à l'automne précédent (pour les jeunes ne s'étant pas encore reproduit).

Évitant le gaspillage d'énergie, l'hirondelle recycle donc son nid chaque année.



Comment concilier présence d'hirondelles et travaux ?



La destruction des nids d'hirondelles est interdite et punissable par la loi française : infraction à l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (et notamment la destruction de nids vides ou occupés).

Si vous projetez des travaux à l'endroit où les hirondelles sont installées :

- ↪ Il faut préserver les nids intacts : **réalisez vos travaux en automne et en hiver**, en l'absence des oiseaux.
- ↪ il faut préserver les nichées : attendez l'envol des jeunes et leur départ en migration pour intervenir. Soyez vigilant, même si les jeunes savent voler, ils ont encore besoin du nid chaque soir pour passer la nuit.
- ↪ Si vous êtes contraint de détruire les nids, vous devez remplir un dossier de demande de destruction de nid d'espèce protégée (contactez la DREAL).

Avant tout, il faut étudier la possibilité d'éviter la destruction du nid (les nids sont protégés par la loi, qu'ils soient occupés ou non) : pour cela il est important de discuter et prendre connaissance de la situation.